

Le numérique, un pouvoir ambivalent : quelle autonomie stratégique pour l'Europe ?

Par Hugues de JOUVENEL et Jean-François SOUPIZET

Futuribles International

Les auteurs rappellent d'abord en quoi l'essor du numérique constitue une véritable révolution qui se diffuse dans tous les domaines et confère aux géants du net un pouvoir sans précédent vis-à-vis des États et des institutions internationales. Ils montrent ensuite en quoi ces technologies sont porteuses d'opportunités mais aussi de risques qui exigent une vigilance permanente, sinon une capacité d'anticipation, inégalement réparties. Enfin, ils soulignent les limites de l'indépendance stratégique de l'Europe et esquissent trois hypothèses sur l'avenir de son « autonomie stratégique ».

L'ascension fulgurante du numérique et le rôle grandissant qu'il joue dans toutes les activités humaines constituent des tendances lourdes qui auront un impact majeur sur toutes nos existences, la vie des entreprises, leur compétitivité et leur marché ainsi que sur l'autonomie stratégique des États. Les avancées en ce domaine sont principalement le fait de multinationales chinoises et américaines qui, grâce à leur dynamisme et à leurs capacités d'innovation disruptive, sont devenues des acteurs incontournables. Leurs capacités à détecter, accumuler et traiter les données de toute nature sur les individus, les entreprises, leurs pérennité et compétitivité et, plus généralement, l'ensemble de nos sociétés, y compris le fonctionnement des services publics et les actions relevant traditionnellement de la sphère publique (préservation des libertés, maintien de l'ordre, défense nationale) leur confèrent un pouvoir immense et sans équivalent.

Le texte qui suit rappelle d'abord en quoi l'essor du numérique constitue une véritable révolution qui se diffuse dans tous les domaines et confère aux géants du net un pouvoir sans précédent vis-à-vis des États et des institutions internationales. Il montre ensuite en quoi ces technologies sont porteuses d'opportunités mais aussi de risques qui exigent une vigilance permanente, sinon une capacité d'anticipation, inégalement réparties. Enfin, il souligne les limites de l'indépendance stratégique de l'Europe.

L'ESSOR DU NUMÉRIQUE

Le XX^e siècle a été marqué par de nombreuses percées technologiques et innovations industrielles qui ont permis l'essor du numérique dont les usages n'ont cessé de s'étendre et qui a ouvert la voie à la convergence de marchés jusqu'ici disjointes. Le XXI^e siècle a vu une véritable explosion de l'industrie des services de l'information. La connectivité globale s'est accrue. L'internet est devenu une infrastructure essentielle à nombre d'activités humaines et les plateformes en ligne ont installé une nouvelle économie des échanges de biens et services. De nouvelles formes de communications sont apparues avec les réseaux et les médias sociaux. Les données de masse ont ouvert la voie à une approche probabiliste

de l'appréhension du monde que son caractère opératoire rend incontournable. Enfin, l'Intelligence artificielle¹ (IA) dans ses développements les plus récents avec les systèmes d'IA générative ouvre des perspectives incommensurables. Au-delà, la notion même de frontière devient floue submergée par l'économie des flux sous-tendus par le numérique. Désormais, l'espace numérique, le cyberspace, s'étend déjà partout depuis le fond des mers jusque dans l'espace orbital au travers d'ondes électromagnétiques de câbles et des satellites, plus encore au travers de logiciels et d'applications, des données et des réseaux.

LA DIFFUSION DU NUMÉRIQUE : UNE RÉVOLUTION

Une telle évolution a eu de multiples conséquences.

D'abord, l'accélération de la mondialisation de l'économie par le jeu du développement de services en ligne, notamment le commerce électronique, les services financiers, les activités logistiques ou encore le fractionnement des chaînes de valeurs industrielles.

Ensuite, l'entrée dans une ère d'innovations de rupture dont les vagues successives n'en finissent pas de remodeler notre environnement. C'est maintenant un élément central de la dynamique économique : le potentiel de transformation d'un projet est la clé de son financement et de la valorisation boursière de son entreprise. Si cette innovation passe le filtre des marchés, elle pénètre tous les domaines où elle apporte l'immédiateté, l'abolition des distances et le pouvoir des données. Alors les cloisonnements entre les secteurs s'évanouissent et la séparation se brouille entre les domaines privés et publics.

Enfin, l'émergence des GAMAM² est l'un des phénomènes marquants des premières décennies du XXI^e siècle. C'est une poignée d'entreprises qui, en quelques décennies, ont conquis des positions monopolistiques planétaires et dont les services sont aujourd'hui indispensables à des millions de personnes. À leur tour, les BATXH³, entreprises inspirées du même modèle ont fait irruption grâce à l'appui des autorités chinoises. Ces figures emblématiques de la Tech sont les grands gagnants de la mondialisation. Ils rivalisent désormais avec les institutions étatiques.

LE POUVOIR RELATIF DES ÉTATS VIS-À-VIS DES GÉANTS DU NET

La rivalité entre États et géants du net est de nature systémique parce que leurs pouvoirs sont fondés sur des visions différentes ; l'une, traditionnelle, se réfère à un modèle hiérarchique ; l'autre fait appel à l'horizontalité des réseaux. À ce titre, elle est irréductible. Et la question qui se pose est celle de la forme des relations – conflit ou alliance – que les uns et les autres entretiendront à l'avenir. Dans le contexte des rivalités entre les États, la contribution de ces géants du net est un atout indispensable. Ils détiennent les clés de la suprématie dans l'économie, l'information et la politique, sans omettre le militaire. À l'inverse, ils sont encore dépendants des États pour l'environnement réglementaire, légal et financier dans lequel ils évoluent en dépit des prétentions extraterritoriales américaines.

¹ PORTNOFF A.-Y. & SOUPIZET J.-F. (2018), « Intelligence artificielle : opportunités et risques », *Futuribles*, n°426, septembre-octobre 2018.

² GAMAM pour Google, Amazon, Meta (ex-Facebook), Apple et Microsoft, désormais rejoints par Starlink, Tesla et Twitter d'Elon Musk.

³ BATXH pour Baidu, Alibaba, Tencent, Xiaomi et Huawei.

Pour prospérer, il leur faut un contexte favorable notamment une sécurité juridique couvrant les produits et services qu'ils offrent.

Aux États-Unis, c'est une alliance de raison qui se dessine entre les tenants des dispositions antitrust et un État qui tire une partie de sa puissance des multinationales. En Chine, c'est la primauté de l'appareil d'État qui s'impose et les géants du net paraissent enrôlés par la stratégie de conquête du *leadership* mondial du gouvernement et par ses projets de contrôle social en interne. L'Union européenne (UE) soutient la recherche et encourage les acteurs européens à se fédérer⁴. Elle parie sur l'attractivité de son marché intérieur pour imposer des règles aux acteurs privés qui y opèrent, par exemple avec le RGPD pour les données personnelles ou les règlements sur les services et marchés numériques⁵. Mais l'application de ces règles ne va pas sans difficultés. Par ailleurs le pouvoir des États-Unis donne dans les faits une portée extraterritoriale aux décisions de justice américaines sans parler des dispositions de sécurité nationale qui sont invoquées. Comme on le voit, les marges de manœuvre européenne sont nécessairement limitées⁶.

Dans les autres pays, les géants du net ont largement bénéficié des rivalités inter-étatiques et de l'affaiblissement de la gouvernance multilatérale pour imposer leurs conditions.

LA DÉPENDANCE DE L'EUROPE

La pandémie de Covid, l'invasion de l'Ukraine par la Russie et le retour d'un conflit armé aux marges de l'Europe, les tensions entre la Chine et les États-Unis ont suscité un moment l'impression que la mondialisation marquait le pas, sinon que nous allions vers une « démondialisation », voire un retour en force des États qui, prenant conscience de leur dépendance vis-à-vis de l'extérieur, allaient tenter de retrouver une certaine autonomie. Mais les bouleversements en cours de la scène géopolitique ont cependant révélé la dépendance de l'Allemagne, première puissance industrielle d'Europe, pour ses approvisionnements énergétiques et, plus généralement de l'UE dont la dépendance est élevée pour les matières premières si essentielles à la transition écologique et numérique.

La Commission européenne a, néanmoins, en 2020, publié sa nouvelle stratégie industrielle formalisant le concept d'autonomie stratégique et accordant la priorité aux politiques industrielles en lien avec l'innovation. La guerre en Ukraine a évidemment renforcé les préoccupations relatives à la maîtrise des chaînes de valeur jugées essentielles (produits médicaux, batteries, semi-conducteurs, infrastructures énergétiques et technologies bas-carbone (voir le plan de relance Next Generation EU). N'était-ce pas déjà trop tard ? Toutefois, le sursaut semble se poursuivre : ainsi par exemple s'agissant des matières premières stratégiques (tant au regard de la transition numérique qu'énergétique, ces deux transitions étant d'ailleurs liées), la Commission a émis en mars 2023 un plan de travail⁷ ambitieux, mais dont la faisabilité reste toutefois à démontrer.

Les pays européens sont très largement équipés en informatique aussi bien en *hardware* qu'en *software* au sein des entreprises et des organismes publics ainsi qu'au sein des ménages. La collecte, le stockage et le traitement des données les plus diverses, y compris en s'appuyant sur les progrès de l'intelligence artificielle, sont déjà des pratiques

⁴ Par exemple le projet GAIA X qui vise à créer un *cloud* européen face à l'oligopole américain.

⁵ Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles, en vigueur. Règlement sur les services numériques (*Digital Service Act*) et règlement sur les marchés numériques (*Digital Market Act*) dont les entrées en vigueur sont respectivement intervenues le 14/09/2022 et le 02/05/2023.

⁶ SOUPIZET J.-F. (2021), « Les géants du Net face aux États », *Futuribles*, n°444, septembre-octobre 2021, et, du même auteur, « Les États face aux géants du Net. Vers une alliance de raison », *Futuribles* n°454, mai-juin 2023.

⁷ https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_23_1661

courantes, en général grâce aux géants du net vis-à-vis desquels l'Europe est devenue dépendante. En témoigne de manière saisissante la cartographie des *data centers* et le rôle de plus en plus stratégique des données : celles qui circulent au travers des réseaux sociaux aussi bien que celles des entreprises et des services publics. La population s'est massivement convertie au numérique : plus de 60 millions de Français (93 % de la population) « surfent » chaque jour sur internet et le nombre d'internautes dans le monde dépasserait 5 milliards⁸. Aucune technologie n'a conquis aussi rapidement autant de personnes. On en connaît les vertus, peut-être moins les risques.

LA MONTÉE DES RISQUES

Les risques sont immenses : presque tous les jours, nous découvrons qu'un hôpital public ou une entreprise, recourant tout naturellement à des systèmes informatiques pour stocker et gérer leurs données, ont été piratés. Comme le souligne Henri d'Agrain, « l'espace numérique est composé de nombreux territoires, plus ou moins adhérents d'ailleurs aux territoires physiques, où se déploient de non moins nombreuses rivalités de pouvoir »⁹. Se référant au roman de science-fiction de William Gibson « Neuromancer » publié en 1984, qui décrit un « futur où la technologie, au développement hypertrophique, finit par envahir l'environnement humain », il explique quels sont les attraits et, surtout les dangers, que comporte cette géopolitique de la donnée, sous l'effet des cyberattaques, de nature criminelle ou étatique, dont l'identification exige des stratégies de sécurité de plus en plus complexes à mettre en œuvre.

Sans même mentionner ici les risques qui pèsent sur nos sociétés d'être soumises à des contrôles incessants, inondées d'informations contradictoires, y compris de *Fake News*, et de messages destinés à les influencer à des fins politique, commerciales et idéologiques, reconnaissons que le numérique est une arme à double tranchant, une technologie ambivalente porteuse du meilleur comme du pire selon les usages qui peuvent en être faits. Or force est de constater que s'il est extrêmement difficile aujourd'hui de s'en passer, l'Europe sur ce plan est très dépendante des multinationales. Au moment du premier choc pétrolier, Valéry Giscard d'Estaing, alors ministre des Finances, avait lancé en France le slogan « on n'a pas de pétrole mais on a des idées ». Nos idées (y compris les découvertes scientifiques, les brevets et autres œuvres, normalement sujettes aux droits d'auteur) sont des données qui, comme tout ce qui est immatériel, s'envolent dans un cyberspace qui est hors de notre contrôle.

Les progrès de l'intelligence artificielle sont tels que, des centaines d'experts et de professionnels, dont Elon Musk, alertent sur les dangers qu'elle fait courir à l'humanité et suggèrent qu'une pause de six mois soit décrétée sur les recherches en la matière. Étrange coïncidence : l'information sort presque en même temps que la déclaration d'Elon Musk lors de la conférence annuelle de Neuralink affirmant avoir obtenu l'accord des autorités sanitaires américaines pour tester ses implants cérébraux connectés sur les humains qui, selon lui, doivent permettre d'arriver à une « symbiose avec l'intelligence artificielle ». Faut-il se réjouir ou s'inquiéter de ces déclarations et écrits, qui semblent pour le moins paradoxales ? Quelle efficacité pourrait donc avoir un moratoire, voire un traité international, sur l'IA alors que l'on sait que ceux-là ne sont, en général, ni respectés ni appliqués de manière équitable à toutes les parties¹⁰ ?

⁸ Source : BDM, « Digital Report », avril 2023.

⁹ AGRAIN H. (d'), « Géopolitique de l'espace numérique. Quelles stratégies de sécurité ? », *Futuribles* n°451, novembre-décembre 2022.

¹⁰ Pensons, par exemple, aux débats suscités dans les années 1940 par le nucléaire considéré par certains comme un « danger pour l'humanité » et faisant plus tard l'objet d'un traité de non-prolifération nucléaire à l'évidence non respecté par tous.

La vocation même de la science et de la technologie est d'aller toujours plus loin mais la puissance sans précédent qu'elles ont acquise et l'ampleur des risques liés à leur usage militent pour que l'on en contrôle le développement. Le problème de la maîtrise sociale des technologies n'est pas nouveau mais il est clair qu'il gagne en acuité. Qui et comment pourrait en assurer un contrôle effectif ?

DE LA SOUVERAINETÉ ET DE SES LIMITES

Nous avons vu que le rôle des États, hormis peut-être en Chine, au regard des géants du Net était pour le moins limité et que les instances mondiales, à commencer par les Nations Unies, n'étaient guère prompts à essayer de les réglementer. Elles souffrent du fait que les États membres, au nom de leur souveraineté, entendent très largement en conserver le contrôle même s'ils n'ont pas les moyens de l'assurer. La situation est-elle différente s'agissant des institutions européennes qui bénéficient d'une délégation de pouvoir dans des domaines malgré tout restreints ?

Les compétences de l'UE sont spécifiques ; elles dérivent d'une délégation consentie par les États membres. Dans ce cas l'ambition est celle d'une autonomie stratégique désignant sa « capacité à défendre ses intérêts économiques sur la scène internationale ». Or nous avons vu qu'il n'existe pas d'autonomie sans maîtrise du numérique. Dans ce contexte, quelques hypothèses sur l'avenir du numérique en Europe peuvent être évoquées :

- La première, celle d'une autonomie totale reposant sur les ressources propres de l'UE apparaît comme très naïve. Cette hypothèse n'est guère réaliste ni économiquement ni politiquement.
- La seconde porte sur le renforcement de l'écosystème de la Tech européenne, voire l'émergence d'acteurs majeurs. Cette hypothèse pourrait tirer parti des innovations en cours : les dernières IA bousculent la hiérarchie des moteurs de recherche ; les *datacenters* en orbite celui du *cloud*, etc. Mais les faiblesses européennes restent patentées et notamment la fragmentation de ses marchés.
- Enfin, certains envisagent de miser sur les communs numériques, à l'exemple du logiciel libre. L'UE pourrait abriter des tiers de confiance grâce à ses législations protectrices et accueillir des développements non propriétaires. Mais, est-ce bien à la hauteur des enjeux ?